

Initiatives ministérielles

développement. Nous avons vu, au cours des cinq dernières années, comment les recettes perçues ont été réinvesties dans la recherche et le développement; ces réinvestissements sont passés de 5 à 10 p. 100 des chiffres d'affaires. Cela se produit donc. C'est la réaction normale d'une société de continuer à investir, si elle fonctionne dans un climat concurrentiel, favorable à ses investissements dans la recherche et le développement. Mais si, comme ce fut le cas avec les politiques du Parti libéral dans le passé, la situation devient telle qu'on nous force à faire ceci ou cela, alors les investisseurs vont se demander ce qu'on va les obliger à faire l'année prochaine et l'année suivante si on leur demande de faire ceci cette année.

Si nous avons agi ainsi, nous aurions envoyé des messages négatifs et nous n'aurions pas pour 500 millions de dollars de possibilités d'investissements, nous n'aurions pas créé des emplois très rémunérateurs et nous n'aurions pas stimulé la recherche et le développement au sein des compagnies de même qu'au sein des universités et des hôpitaux du Canada.

Pour terminer, le député compare le taux de 2,9 p. 100 avec d'autres chiffres du gouvernement de l'Ontario et de Green Shield. Comme dirait mon collègue qui connaît très bien ce domaine en raison de ses antécédents professionnels, il ne faut pas comparer des oranges et des pommes. Car c'est bien cela dont il s'agit. Parce que le chiffre de 2,9 p. 100 mesure l'augmentation du coût des médicaments brevetés qui arrivent sur le marché. Les autres chiffres mesurent d'autres aspects, dont la consommation, la quantité de médicaments utilisée. Les gens n'utilisent plus aujourd'hui les mêmes médicaments qu'ils utilisaient en 1987 ou en 1989. On ne peut donc comparer le chiffre de 2,9 p. 100 avec ces autres chiffres. D'ailleurs, les personnes qui ont examiné les conclusions l'ont dit très clairement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Selon le ministre, son gouvernement comprend merveilleusement bien la conjoncture économique qui existe actuellement dans le monde. C'est la raison pour laquelle en huit ans il a presque acculé le pays à la faillite et l'a mis dans la situation économique la plus difficile que nous ayons jamais connue.

Je voudrais poser trois questions fondamentales au ministre. Tout d'abord, le gouvernement persiste à nier que l'Accord de libre-échange y est pour quelque chose et, pourtant, lorsque le projet de loi C-21 a été adopté,

M. William Merkin, qui était le négociateur en chef adjoint pour les États-Unis, a dit très clairement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste peu de temps; je demanderais au député de poser une seule question.

M. Karpoff: Je lui en poserais une seule. J'aurai l'occasion de lui en poser bien d'autres. Son propre Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a dit que le prix de 40 p. 100 de tous les nouveaux médicaments qui arrivent sur le marché dépassait les normes énoncées dans ses lignes directrices. La Colombie-Britannique a mené une étude détaillée qui a révélé que le prix des médicaments actuels a augmenté de 6,4 p. 100 entre 1988 et 1991, et non pas de 3,2 p. 100, comme il le dit, et que le coût moyen des soins pharmaceutiques a augmenté de 133 p. 100. Par ailleurs, le coût de la préparation des médicaments a baissé de 47 p. 100. Les recettes réelles que les sociétés pharmaceutiques ont réalisées ont augmenté de 133 p. 100 au cours de cette période.

• (1600)

Comment le ministre peut-il parler ainsi, alors que son propre Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés dit qu'il ne pouvait même pas contrôler les coûts des nouveaux médicaments sur le marché, que des documents prouvent que le prix des médicaments actuels a augmenté plus rapidement que le ministre ne le prétend et qu'une étude détaillée indique que cette augmentation est de 133 p. 100?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne parlerai pas du préambule de la question de mon collègue, nous aurons d'autres occasions d'en discuter.

Je vais me contenter de parler de la question du prix initial. Oui, mon collègue a raison. Le Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés a effectivement fait remarquer que les prix initiaux étaient supérieurs à la moyenne internationale, mais le problème, c'est que nous ne connaissons pas la moyenne internationale, avant quelque temps. Cependant, lorsque les sociétés ont eu connaissance de la moyenne internationale elles ont réduit leurs prix pour les ramener au niveau qu'elles doivent respecter.

Le projet de loi C-91 renforce le rôle du comité d'examen en lui donnant le droit d'ordonner une réduction rétroactive à la date de mise en marché, de sorte qu'il ne puisse y avoir les profits fortuits que mentionnait mon collègue.